



## Intéressement 2011/2013

La direction a ouvert de nouvelles négociations sur l'intéressement pour la période 2011-2013, car l'intéressement doit se négocier tous les trois ans et le dernier accord est arrivé à terme.

L'intéressement est encadré par la loi et doit comporter des critères mesurables, auditables et compris de tous. Ils doivent rapporter à l'entreprise. Mais c'est seulement la direction qui choisit les critères et quand on demande combien l'entreprise a fait de bénéfices sur l'intéressement collectif, il n'y a aucune réponse de sa part, quel que soit le critère.

Elle nous a présenté un bilan depuis 2002 jusqu'à 2010. L'entreprise a récupéré 12,58 % des sommes qui étaient prévues : cela représente aux alentours de 80 millions d'euros de non perçu pour les salariés. Mais, pourtant les efforts ont été faits. Où cet argent est-il passé ?.... Sur cette question, la direction n'a pas voulu répondre.

### **2011/2013 : RIEN NE CHANGE :**

La direction annonce la stratégie pour les années à venir. On reste toujours avec :

- une enveloppe de 5 % pour l'intéressement (2 % société plus 3 % usine) ;
- un résultat opérationnel de 6 % ;
- un déclenchement unique.

La direction nous annonce de nouveaux critères : nombre IP, qualité des IP, économie due aux IP supérieure à 500 € pour l'entreprise, MEF (critère sur réduction de la consommation énergétique). Ces critères seront négociés, à quelques chiffres près, à la prochaine réunion du 19 janvier. Aucun de ces critères n'est mesurable par les salariés.

### **Pour la CGT, nous avons fait une déclaration :**

*A la présentation de la stratégie du groupe, Monsieur Senard nous a affirmé que les dix prochaines années allaient être les meilleures que le groupe n'a jamais connues.*

*La CGT vous rappelle vos propres dires et écrits sur la stratégie du groupe du 26 novembre : "une performance économique et financière durable".*

### **Objectifs financiers pour 2015 :**

- croissance en volume de 25 % d'ici 2015 et 50 % d'ici 2020 ;
- résultat opérationnel nettement supérieur à 2 milliards ;
- retour sur capitaux investis supérieur à 9 % ;
- cash-flow libre positif.

*Avec ces objectifs, vous avez largement de quoi satisfaire nos demandes et si vous voulez un engagement réciproque de l'entreprise et du personnel, dixit, avancer ensemble.*

*Voici les demandes des salariés que vous transmet la CGT :*

*Rattrapage du pouvoir d'achat, de réelles augmentations générales de salaire et si la direction veut remettre un intéressement collectif, celui-ci doit être complémentaire et les demandes de la CGT sont les suivantes :*

1. *que l'intéressement soit socialisé pour notre retraite et Sécurité Sociale ;*
2. *que tous les critères soient maîtrisables par les salariés ;*
3. *que les critères accidents et absentéisme ne soient pas pris en compte ;*
4. *que la répartition de la somme intéressement soit identique à chaque salarié sans critère de présentéisme ;*

5. et nous demandons une nouvelle fois combien rapporte l'intéressement collectif à l'entreprise, suite au reliquat de la provision de l'intéressement depuis 2002 qui s'élève à 12,58 %, soit environ 80 millions d'euros.

En fin de réunion, la direction indique qu'un critère sur les accidents de travail sera mis en place sur les sites, **pour la CGT, cela est inacceptable**, comment peut-on monnayer notre santé vu les objectifs que l'entreprise veut nous faire supporter et rendre coupables les salariés de ne pas toucher de l'intéressement ?

De plus, la direction veut engager des négociations sur la participation, intégrer une nouvelle clause sur l'accord d'intéressement : la somme des deux ne pourra pas dépasser les 10 %. Exemple : si la participation est de 7 %, l'intéressement ne pourra pas dépasser 3 %.

Michelin ne nous donnera donc pas l'intégralité de l'intéressement, malgré ce qu'il aura engrangé avec les efforts fournis et les objectifs accomplis par les salariés.

On voit qu'il y a de l'argent chez Michelin. On peut mettre l'intéressement et la participation sur les salaires (TH) : on réglerait le problème de la retraite, de la Sécu.... L'intéressement et la participation ne peuvent effacer la perte de pouvoir d'achat que nous subissons tous les ans.

**C'est à nous, salariés, toutes catégories confondues, de discuter, de nous rassembler pour inverser les choses et exiger une autre politique pour les salariés chez Michelin.  
A commencer par un bon salaire.**

## PETITION :

Dans cette négociation, la direction Michelin réaffirme sa volonté de prendre en compte les critères d'accident du travail, ce qui, à nos yeux, est inacceptable. Ces dernières années, nous avons tous pu constater ou subir les pressions faites par la maîtrise pour que les victimes d'accident du travail ne soient pas en arrêt, quitte à les payer au boulot à ne rien faire ou payées en absence indemnisée.

**La CGT vous propose de signer la pétition ci-dessous qui vous sera présentée dans les prochains jours.**

La négociation intéressement collectif pour les 3 années à venir est en cours. L'intéressement sera, comme les années précédentes, décomposé en deux parties dont une concernant **le critère comptable des accidents de travail**.

Nous disons **bien comptable** car c'est le nombre d'accidents qui déclenche ou pas une partie de l'intéressement sans aucune volonté de réduire, voire d'obtenir la suppression des risques professionnels responsables des accidents de travail.

Ce critère, que la CGT a toujours dénoncé, est dangereux car il pousse les salariés à ne pas déclarer leurs accidents par peur de ne pas percevoir l'intéressement.

La CGT est totalement opposée à ce critère qui ne participe pas à la prévention, n'améliore pas les conditions de travail et qui ne réduit malheureusement pas les accidents.

**Les salariés soussignés demandent le retrait de ce critère purement comptable et demande qu'il soit remplacé par UN CRITERE PREVENTION qui aura pour but de protéger la santé et d'améliorer la sécurité des salariés.**

**NON A LA DOUBLE SANCTION ! ACCIDENT = PAS D'INTERESSEMENT.**

**PAS DE CRITERE ACCIDENT DU TRAVAIL !**

<b>NOM – PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>